



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1604

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Hôtel Dieu - Aménagement des espaces publics attenants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerc, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1604**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Hôtel Dieu - Aménagement des espaces publics attenants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Lyon 2° - Espaces publics Hôtel Dieu fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Depuis le début de l'année 2011, l'ensemble des activités de l'Hôtel Dieu, établissement situé quai Jules Courmont à Lyon 2° et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL), a été relocalisé sur d'autres sites de l'agglomération lyonnaise. Afin de faire vivre ce site, classé Monument historique, une réflexion associant la Ville de Lyon, les HCL et la Métropole de Lyon a été engagée pour mener à bien un projet de reconversion.

L'équipe Eiffage/Intercontinental/Didier Repellin/Albert Constantin, lauréate de la consultation pour la reconversion de l'Hôtel Dieu, a signé en décembre 2014 un bail à construction d'une durée de 99 ans avec les HCL.

Dans le cadre de ce projet de reconversion de l'Hôtel Dieu, la Métropole de Lyon a en charge la maîtrise d'ouvrage des projets de requalification des espaces publics attenants à ce bâtiment.

II - Projet

Le projet d'aménagement est délimité par le quai Jules Courmont en façade de l'Hôtel Dieu et des rues de la Barre, Bellecordière, Paufique, Rivière et de la place de l'hôpital, soit une surface d'environ 9 300 mètres carrés.

Les enjeux du réaménagement de ces espaces publics sont de :

- réinscrire l'Hôtel Dieu au cœur d'un "système urbain" en apaisant la circulation et en assurant un lien cohérent entre les espaces publics situés à proximité,
- créer des espaces publics de qualité bénéficiant d'un niveau de traitement cohérent avec l'ensemble patrimonial que représente l'Hôtel Dieu,
- accompagner la reconversion de l'Hôtel Dieu en lui redonnant un rôle majeur dans l'animation et l'attractivité de la Presqu'île en confortant les activités existantes tout en permettant la reconversion de ce site.

Afin de répondre à ces enjeux, le projet d'aménagement prévoit :

- une zone de rencontre pour les rues Bellecordière, Paufique et Rivière ainsi que la place de l'hôpital afin d'apaiser la circulation, de redonner une place aux piétons et de gérer les contraintes fonctionnelles liées aux commerces et fonctions diverses de ces rues,
- le réaménagement du trottoir rue de la Barre, au droit de l'Hôtel Dieu en lien avec la rue Bellecordière,
- la création d'un parvis quai Jules Courmont, au droit de l'Hôtel Dieu permettant de redonner une aisance au bâtiment avec une mise en valeur du Grand Dôme.

III - Calendrier

La mise en œuvre du programme d'aménagement sera réalisée en 2 temps en raison de la libération des espaces publics par les emprises chantiers et des bases vie du chantier de rénovation sous maîtrise d'ouvrage d'Eiffage :

- phase 1 : aménagement des rues Bellecordière, Paufique et Rivière ainsi que la place de l'hôpital pour fin 2017 dans la mesure où les emprises à aménager seront libérées de l'emprise chantier des travaux d'infrastructures, des bâtiments et de leurs concessionnaires,

- phase 2 : aménagement du parvis de l'Hôtel Dieu et de la traversée de la rue de la Barre au pont de la Guillotière à l'été 2018, dès lors que les bases vies et les installations de chantiers liées à la rénovation du Grand Hôtel Dieu seront désinstallées.

La consultation des entreprises est prévue pour fin 2016.

IV - Coûts prévisionnels

Le coût des travaux d'aménagement du futur espace public est estimé à 3 420 000 €, soit 370 € par mètre carré et intègre des travaux sur des galeries découvertes récemment.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) délibérée avec la Ville de Lyon en janvier 2013 prévoyait une participation prévisionnelle de la Ville de Lyon à hauteur de 650 000 € TTC. Compte tenu de l'évolution du projet initial (absence d'espaces verts, projet d'éclairage), ce montant prévisionnel des travaux est estimé en phase "projet" à 311 000 € TTC.

Au regard de la baisse des montants de la CMOU, une actualisation de cette dernière sera délibérée avec les montants définitifs issus des marchés de travaux.

Le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
études et frais de maîtrise d'œuvre	881 500 €	participation Ville de Lyon (CMOU)	311 000 €
travaux d'aménagement, dont :	3 420 000 €	<i>charge nette pour la Métropole de Lyon</i>	3 990 500 €
- travaux compétence Métropole : 3 109 000 €, dont 170 000 € au budget annexe de l'assainissement			
- travaux compétence Ville de Lyon : 311 000 €			
Total	4 301 500 €	Total	4 301 500 €

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 3 420 000 € en dépenses pour l'aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu à Lyon 2° ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu à Lyon 2°, pour un coût total prévisionnel de 4 301 500 €.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 10 décembre 2012, pour un montant total de 3 420 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 3 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis comme suit :

- . 547 334 € en 2017,
- . 1 548 666 € en 2018,
- . 1 102 000 € en 2019,
- . 52 000 € en 2020 ;

sur l'opération n° 0P06O2784,

- 170 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis comme suit :

- . 50 000 € en 2017,
- . 120 000 € en 2018 ;

sur l'opération n° 2P06O2784.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 301 500 € en dépenses et 650 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.